



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Coaticook, le 22 novembre 2017

PROCÈS-VERBAL des délibérations de la session ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook, tenue le 22 novembre 2017 à la salle Wallace de la susdite MRC.

Sont présents :

Jacques Madore	préfet	Saint-Malo (M)
Johnny Pizar	maire	Barnston-Ouest (M)
Simon Madore	maire	Coaticook (V)
Bernard Vanasse	maire	Compton (M)
Françoise Bouchard	mairesse	Dixville (M)
Marie-Ève Breton	maire	East Hereford (M)
Réjean Masson	maire	Martinville (M)
Gérard Duteau	maire	Saint-Herménégilde (M)
Henri Pariseau	maire	Saint-Venant-de-Paquette (M)
Bernard Marion	maire	Sainte-Edwidge-de-Clifton (C)
Gilbert Ferland	maire	Stanstead-Est (M)
Nathalie Dupuis	mairesse	Waterville (V)

Aucune absence.

ORDRE DU JOUR

1.0 OUVERTURE DE LA SESSION

2.0 PÉRIODE DES QUESTIONS DU PUBLIC

3.0 ORDRE DU JOUR

4.0 PROCÈS-VERBAUX

- 4.1 Approbation de la session ordinaire du 18 octobre 2017
- 4.2 Suivi des procès-verbaux
 - 4.2.1 Projet de ligne d'interconnexion Québec-New Hampshire – Position de SOS Mont Hereford
 - 4.2.1.1 Position de SOS Mont Hereford
 - 4.2.1.2 Les fils seront enfouis

5.0 TRÉSORERIE

- 5.1 Paiement des comptes
 - 5.1.1 Comptes payés
 - 5.1.2 Comptes à payer
- 5.2 Direction générale - Rapport sur la délégation d'autorisation des dépenses
- 5.3 Suivis et transferts budgétaires
 - 5.3.1 Transferts budgétaires – Partie I (Aménagement, Sécurité Publique, Promotion économique)
 - 5.3.2 Transferts budgétaires – Partie II (Plans et règlements)
 - 5.3.3 Transferts budgétaires – Partie III (Agent de loisirs)
 - 5.3.4 Transferts budgétaires – Partie IV (FQM)
 - 5.3.5 Transferts budgétaires – Partie V (Collecte des boues)
 - 5.3.6 Appropriation de surplus – Département Loisir



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- 5.4 Prévisions budgétaires 2018
 - 5.4.1 Partie I
 - 5.4.2 Partie II
 - 5.4.3 Partie III
 - 5.4.4 Partie IV
 - 5.4.5 Partie V
 - 5.4.6 Partie VII
- 5.5 Dépenses incompressibles
- 5.6 Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) – Ristourne 2016 de la MRC

6.0 AMÉNAGEMENT ET ENVIRONNEMENT

- 6.1 Bureau des délégués – Désignation des représentants de la MRC
- 6.2 Avis de conformité
 - 6.2.1 Ville de Waterville – Règlement n° 595 modifiant le règlement de zonage n° 2008-472 afin de modifier les dispositions sur les boues stabilisées
 - 6.2.2 Municipalité de Compton – Règlement n° 2002-35-31.17 modifiant le règlement de zonage n° 2002-35 afin de permettre les résidences multifamiliales 4 logements dans la zone CA-3
- 6.3 Bilan des vidanges de fosses septiques - 2017

7.0 DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL

- 7.1 Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR)
 - 7.1.1 Chantier Emploi (Projet soutenu par la Table des MRC de l'Estrie) – Stratégie intégrée et concertée pour l'emploi et la main-d'œuvre
 - 7.1.2 Entente spécifique sectorielle de développement du secteur bioalimentaire
- 7.2 Fonds de développement de la MRC de Coaticook (FDMC)
 - 7.2.1 Projets territoriaux
 - 7.2.2 Projets locaux
 - 7.2.3 Dates d'appel de projets pour 2018

8.0 AVIS DE MOTION

- 8.1 Règlement concernant les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie « I » de la Municipalité régionale de comté de Coaticook pour l'exercice financier 2018 et de leur paiement par les municipalités locales
- 8.2 Règlement concernant les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie « II » de la Municipalité régionale de comté de Coaticook pour l'exercice financier 2018 et de leur paiement par les municipalités locales
- 8.3 Règlement concernant les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie « III » de la Municipalité régionale de comté de Coaticook pour l'exercice financier 2018 et de leur paiement par les municipalités locales
- 8.4 Règlement concernant les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie « IV » de la Municipalité régionale de comté de Coaticook pour l'exercice financier 2018 et de leur paiement par les municipalités locales



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- 8.5 Règlement concernant les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie « V » de la Municipalité régionale de comté de Coaticook pour l'exercice financier 2018 et de leur paiement par les municipalités locales
- 8.6 Règlement concernant les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie « VII » de la Municipalité régionale de comté de Coaticook pour l'exercice financier 2018 et de leur paiement par les municipalités locales
- 8.7 Règlement déléguant à la direction générale le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la Municipalité régionale de comté de Coaticook pour l'exercice financier 2018
- 8.8 Règlement modifiant le règlement n° 6-23 concernant le schéma d'aménagement révisé sur le territoire de la Municipalité régionale de comté de Coaticook (exclusions de la zone agricole)

9.0 RÈGLEMENT

- 9.1 Présentation du règlement concernant les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie « I » de la Municipalité régionale de comté de Coaticook pour l'exercice financier 2018 et de leur paiement par les municipalités locales
- 9.2 Présentation du règlement concernant les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie « II » de la Municipalité régionale de comté de Coaticook pour l'exercice financier 2018 et de leur paiement par les municipalités locales
- 9.3 Présentation du règlement concernant les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie « III » de la Municipalité régionale de comté de Coaticook pour l'exercice financier 2018 et de leur paiement par les municipalités locales
- 9.4 Présentation du règlement concernant les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie « IV » de la Municipalité régionale de comté de Coaticook pour l'exercice financier 2018 et de leur paiement par les municipalités locales
- 9.5 Présentation du règlement concernant les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie « V » de la Municipalité régionale de comté de Coaticook pour l'exercice financier 2018 et de leur paiement par les municipalités locales
- 9.6 Présentation du règlement concernant les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie « VII » de la Municipalité régionale de comté de Coaticook pour l'exercice financier 2018 et de leur paiement par les municipalités locales
- 9.7 Présentation du règlement déléguant à la direction générale le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la Municipalité régionale de comté de Coaticook pour l'exercice financier 2018



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- 9.8 Présentation du règlement modifiant le règlement n° 6-23.39 concernant le schéma d'aménagement révisé sur le territoire de la Municipalité régionale de comté de Coaticook
- 9.9 Projet de règlement modifiant le règlement n° 6-23.39 concernant le schéma d'aménagement révisé sur le territoire de la Municipalité régionale de comté de Coaticook (exclusions de la zone agricole)

10.0 AUTRES AFFAIRES

- 10.1 Calendrier des rencontres 2018
 - 10.1.1 Conseil de la MRC
 - 10.1.2 Comité de sécurité publique
- 10.2 Plan triennal de répartition et de destination des immeubles – Commission scolaire des Hauts-Cantons
- 10.3 Comité consultatif agricole – Renouvellement de mandat
- 10.4 Acti-Bus de la région de Coaticook
 - 10.4.1 Budget 2018
 - 10.4.2 Tarif des usagers
 - 10.4.3 Mise à jour du plan de transport
- 10.5 Comité de la MRC – Intérêts
- 10.6 Table des MRC de l'Estrie – Désignation des représentants
- 10.7 *Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'État et visant notamment à encadrer les demandes d'accommodements pour un motif religieux dans certains organismes* (Projet de loi 62) – Désignation du répondant en matière d'accommodement

11.0 COMPTE RENDU ET PROCÈS-VERBAUX DES COMITÉS

- 11.1 Procès-verbal du Comité administratif (CA) du 15 novembre 2017
- 11.2 Compte rendu du Comité consultatif du transport collectif – Circuit urbain du 19 octobre 2017

12.0 RECOMMANDATIONS

- 12.1 Comité consultatif du transport collectif – Circuit urbain du 19 octobre 2017
 - 12.1.1 Circuit urbain – Modifications et prolongation
- 12.2 Comité de sécurité publique du 22 novembre 2017
 - 12.2.1 Programme d'aide financière du fonds de la sécurité routière

13.0 CORRESPONDANCE

- 13.1 Extrait du « Registre de Correspondance »
- 13.2 CSHC - Félicitations

14.0 RAPPORTS

- 14.1 Préfet
- 14.2 Délégations et porteurs de dossier
- 14.3 Directeur général et Équipe de la MRC
- 14.4 Autres informations et/ou rapports
 - 14.4.1 Rappels
 - 14.4.1.1 Fête régionale de la famille – 3 décembre
 - 14.4.1.2 Souper des fêtes – 24 novembre - Coaticook



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

15.0 RETOUR SUR LA SESSION

16.0 CLÔTURE DE LA SESSION

1.0 OUVERTURE DE LA SESSION

Le quorum étant constaté conformément à la loi, la session est ouverte à 19h35 par le préfet Monsieur Jacques Madore qui préside la rencontre et souhaite la bienvenue aux membres du conseil de la MRC. Il félicite les maires élus lors des dernières élections municipales. Le directeur général et secrétaire-trésorier Dominick Faucher, le directeur des finances Kévin Roy ainsi que l'agente de communication et de marketing Amélia Carr sont présents. Nancy Bilodeau, greffière et secrétaire-trésorière adjointe, l'est également et fait fonction de secrétaire d'assemblée.

2.0 PÉRIODE DES QUESTIONS DU PUBLIC

Rien à signaler.

CM2017-11-222

3.0 ORDRE DU JOUR

ATTENDU que les membres ont reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente session du conseil de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU qu'en vertu du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1), le conseil doit adopter un ordre du jour et, en conséquence, il prend en compte un tel ordre pour la présente session ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Réjean Masson
APPUYÉE par la conseillère régionale Françoise Bouchard

IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de la présente session ordinaire du conseil de la MRC de Coaticook tel qu'apparaissant à la présente et, en conséquence, une telle adoption vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,11		
Simon Madore	19	48,52		
Bernard Vanasse	7	17,25		
Françoise Bouchard	2	3,72		
Marie-Ève Breton	1	1,49		
Réjean Masson	1	2,50		
Gérard Duteau	2	3,52		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,66		
Gilbert Ferland	2	3,19		
Nathalie Dupuis	5	10,92		
TOTAL	44/45	97,39 %	0	0

ADOPTION

4.0 PROCÈS-VERBAUX

CM2017-11-223

4.1 APPROBATION SESSION ORDINAIRE DU 18 OCTOBRE 2017

ATTENDU l'article 148.1 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) à l'égard de l'ordre du jour du conseil de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que les membres ont reçu copie du procès-verbal de la session ordinaire du 18 octobre 2017 et n'en requièrent pas lecture ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Vanasse
APPUYÉE par le conseiller régional Johnny Pizar

IL EST RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la session ordinaire du 18 octobre 2017, comme étant le juste reflet des délibérations de ce conseil et, en conséquence, une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,11		
Simon Madore	19	48,52		
Bernard Vanasse	7	17,25		
Françoise Bouchard	2	3,72		
Marie-Ève Breton	1	1,49		
Réjean Masson	1	2,50		
Gérard Duteau	2	3,52		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,66		
Gilbert Ferland	2	3,19		
Nathalie Dupuis	5	10,92		
TOTAL	44/45	97,39 %	0	0

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

4.2 SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX

**4.2.1 PROJET DE LIGNE D'INTERCONNEXION QUÉBEC –
NEW HAMPSHIRE – POSITION DE SOS MONT
HEREFORD**

4.2.1.1 POSITION DE SOS MONT HEREFORD

La greffière dépose à titre d'information le communiqué du 9 novembre dernier de la coalition SOS Mont Hereford qui annonce qu'elle appuie le scénario d'enfouissement proposé par Forêt Hereford Inc. (FHI), tracé qui passerait notamment sous les chemins forestiers situés dans la Forêt communautaire Hereford. La coalition rejoint ainsi la position des communautés locales, de Forêt Hereford ainsi que la MRC de Coaticook.

4.2.1.2 LES FILS SERONT ENFOUIS

La greffière dépose à titre d'information le communiqué de presse d'Hydro-Québec ainsi que l'article de Sonia Bolduc et Marie-Christine Bouchard de La Tribune indiquant qu'une partie de la ligne d'interconnexion Québec-New Hampshire sera enfouie dans le secteur de la Forêt Hereford, tel que l'a confirmé le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, Pierre Moreau lors de son passage à Sherbrooke.

5.0 TRÉSORERIE

5.1 PAIEMENT DES COMPTES

5.1.1 COMPTES PAYÉS

La secrétaire-trésorière adjointe dépose la liste des comptes d'un montant total de 435 895,45 \$ payés au 22 novembre 2017, conformément à la réglementation en vigueur à la MRC de Coaticook.

CM2017-11-224

5.1.2 COMPTES À PAYER

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte la liste suggérée des paiements des comptes d'un montant total de 154 875,39 \$ comme ici au long reproduite ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Henri Pariseau
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU d'approuver les comptes tels que décrits dans ladite liste pour un montant total de 154 875,39 \$ d'en autoriser leur paiement conformément aux autorisations des dépenses, et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,11		
Simon Madore	19	48,52		
Bernard Vanasse	7	17,25		
Françoise Bouchard	2	3,72		
Marie-Ève Breton	1	1,49		
Réjean Masson	1	2,50		
Gérard Duteau	2	3,52		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,66		
Gilbert Ferland	2	3,19		
Nathalie Dupuis	5	10,92		
TOTAL	44/45	97,39 %	0	0

ADOPTION

5.2 DIRECTION GÉNÉRALE - RAPPORT SUR LA DÉLÉGATION D'AUTORISATION DES DÉPENSES

Le directeur des finances dépose le rapport de la direction générale sur la délégation d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la MRC de Coaticook pour l'exercice financier 2017, pour le mois d'octobre, comme ici au long reproduit.

5.3 SUIVIS ET TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

CM2017-11-225

5.3.1 TRANSFERTS BUDGÉTAIRES - PARTIE I (AMÉNAGEMENT, SÉCURITÉ PUBLIQUE, PROMOTION ÉCONOMIQUE)

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à des transferts budgétaires dans la Partie I, entre divers postes au sein même du département «*Aménagement*» pour valider divers engagements de crédits ;

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à des transferts budgétaires dans la Partie I, entre divers postes au sein même du département «*Sécurité publique*» pour valider divers engagements de crédits ;

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à des transferts budgétaires dans la Partie I, entre divers postes au sein même du département «*Promotion économique*» pour valider divers engagements de crédits ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Simon Madore
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Marion



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

IL EST RÉSOLU

- ▶ de procéder à des transferts budgétaires au sein du département «*Aménagement*», pour un montant total de 13 200 \$, entre divers postes budgétaires, de la façon suivante :

Catégorie de fonctions		Poste budgétaire	Augmentation	Diminution
Administration générale – législation	Déplacements – délégués	02-112-01-310		3 000 \$
Administration générale – gestion administrative et financière	Déplacements	02-130-01-310	3 000 \$	
Administration générale – gestion du personnel	Déplacement et Formations	02-160-01-310	2 000 \$	
Administration générale – autres dépenses	Services juridiques et professionnels	02-190-01-412	2 000 \$	
Administration générale – autres dépenses	Service informatique	02-190-01-414	3 000 \$	
Administration générale – autres dépenses	Cotisation et abonnement	02-190-01-494	3 000 \$	
Administration générale – autres dépenses	Chauffage	02-190-01-632		1 000 \$
Administration générale – autres dépenses	Fournitures	02-190-01-670		4 000 \$
Administration générale – autres dépenses	Électricité	02-190-01-680		3 000 \$
Administration générale – autres dépenses	Dons et subvention	02-190-01-970		2 000 \$
Hygiène du milieu – matières résiduelles	Cotisation employeur	02-454-01-200		100 \$
Hygiène du milieu – matières résiduelles	Avantages sociaux	02-454-01-280	100 \$	
Hygiène du milieu – cours d'eau	Cotisation employeur	02-460-01-200		100 \$
Hygiène du milieu – cours d'eau	Avantages sociaux	02-460-01-280	100 \$	
Total			13 200 \$	13 200 \$

- ▶ de procéder à des transferts budgétaires au sein du département «*Sécurité Publique*», pour un montant total de 3 500 \$, de la façon suivante :

Catégorie de fonctions		Poste budgétaire	Augmentation	Diminution
Administration Générale – autres dépenses	Rémunération - concierge	02-130-16-140		500 \$
Administration générale – autres dépenses	Assurances	02-190-16-421	500 \$	
Administration générale – autres dépenses	Services techniques	02-190-16-422		1 500 \$
Administration générale – autres dépenses	Entretien extérieur	02-190-16-520		1 500 \$



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Catégorie de fonctions		Poste budgétaire	Augmentation	Diminution
Administration générale - autres dépenses	Réparations mineures	02-190-16-522	3 000 \$	
Total			3 500 \$	3 500 \$

- ▶ de procéder à des transferts budgétaires au sein du département «*Développement économique*», pour un montant total de 4 000 \$, entre divers postes budgétaires, de la façon suivante :

Catégorie de fonctions		Poste budgétaire	Augmentation	Diminution
Administration générale - gestion du personnel	Formations	02-160-62-454	1 000 \$	
Amén. urb. et dév. - Dévelop. économique	Déplacement	02-620-00-310	3 000 \$	
Amén. urb. et dév. - Dévelop. Économique	Services professionnels	02-620-05-996		4 000 \$
Total			4 000 \$	4 000 \$

- ▶ de requérir de la trésorerie les écritures comptables requises afin de donner plein effet à la présente résolution.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,11		
Simon Madore	19	48,52		
Bernard Vanasse	7	17,25		
Françoise Bouchard	2	3,72		
Marie-Ève Breton	1	1,49		
Réjean Masson	1	2,50		
Gérard Duteau	2	3,52		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,66		
Gilbert Ferland	2	3,19		
Nathalie Dupuis	5	10,92		
TOTAL	44/45	97,39 %	0	0

ADOPTION

CM2017-11-226

5.3.2 TRANSFERTS BUDGÉTAIRES – PARTIE II (PLANS ET RÈGLEMENTS)

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à des transferts budgétaires dans la Partie II, entre divers postes au sein même du département «*Plans et règlements*» pour valider divers engagements de crédits ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU

- ▶ de procéder à des transferts budgétaires au sein du département «Plans et règlements», pour un montant total de 100 \$, de la façon suivante :

Catégorie de fonctions		Poste budgétaire	Augmentation	Diminution
Amén. urb. et dév. - Amén. urb. et zonage	Cotisations et abonnements	02-610-06-494	100 \$	
Amén. urb. et dév. - Amén. urb. et zonage	Information et promotion	02-610-06-341		100 \$
Total			100 \$	100 \$

- ▶ de requérir de la trésorerie les écritures comptables requises afin de donner plein effet à la présente résolution.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	9,10		
Françoise Bouchard	2	10,87		
Marie-Ève Breton	1	4,35		
Réjean Masson	1	7,30		
Gérard Duteau	2	10,28		
Henri Pariseau	1	1,49		
Bernard Marion	2	7,76		
Gilbert Ferland	2	9,31		
Nathalie Dupuis	5	31,90		
TOTAL	18/19	92,36 %	0	0

ADOPTION

CM2017-11-227

5.3.3 TRANSFERTS BUDGÉTAIRES – PARTIE III (AGENT DE LOISIRS)

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à des transferts budgétaires dans la Partie III, entre divers postes au sein même du département «Agent de loisirs» pour valider divers engagements de crédits ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Marion
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Vanasse

IL EST RÉSOLU

- ▶ de procéder à des transferts budgétaires au sein du département «Agent de loisirs » pour un montant total de 2 500 \$, de la façon suivante :



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Catégorie de fonctions		Poste budgétaire	Augmentation	Diminution
Administration générale - gestion du personnel	Formation	02-160-08-454		1 500 \$
Loisirs et culture - Activités récréatives	Déplacements	02-701-98-310		1 000 \$
Loisirs et culture - Activités récréatives	Cotisation de l'employeur	02-701-98-200	650 \$	
Loisirs et culture - Activités récréatives	Avantages sociaux	02-701-98-280	350 \$	
Loisirs et culture - Activités récréatives	Rémunération	02-701-98-140	1 500 \$	
Total			2 500 \$	2 500 \$

- ▶ de requérir de la trésorerie les écritures comptables requises afin de donner plein effet à la présente résolution.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,22		
Simon Madore	19	50,12		
Bernard Vanasse	7	17,82		
Françoise Bouchard	2	3,84		
Marie-Ève Breton	1	1,54		
Réjean Masson	1	2,58		
Gérard Duteau	2	3,64		
Henri Pariseau	1	0,53		
Bernard Marion	2	2,74		
Nathalie Dupuis	5	11,27		
TOTAL	42/43	97,30 %	0	0

ADOPTION

CM2017-11-228

5.3.4 TRANSFERTS BUDGÉTAIRES – PARTIE IV (FQM)

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à des transferts budgétaires dans la Partie IV, entre divers postes au sein même du département «*Fédération Québécoise des municipalités (FQM)*» pour valider divers engagements de crédits ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Gilbert Ferland
APPUYÉE par la conseillère régionale Françoise Bouchard



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

IL EST RÉSOLU

- ▶ de procéder à des transferts budgétaires au sein du département «*Fédération Québécoise des Municipalités*» pour un montant total de 500 \$, de la façon suivante :

Catégorie de fonctions		Poste budgétaire	Augmentation	Diminution
Administration générale – Conseil	Déplacements congrès	02-116-16-310	500 \$	
Administration générale – Conseil	Congrès FQM	02-116-16-446		500 \$
Total			500 \$	500 \$

- ▶ de requérir de la trésorerie les écritures comptables requises afin de donner plein effet à la présente résolution.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	6,05		
Bernard Vanasse	7	33,51		
Françoise Bouchard	2	7,23		
Marie-Ève Breton	1	2,89		
Réjean Masson	1	4,85		
Gérard Duteau	2	6,84		
Henri Pariseau	1	0,99		
Bernard Marion	2	5,16		
Gilbert Ferland	2	6,19		
Nathalie Dupuis	5	21,21		
TOTAL	25/26	94,92 %	0	0

ADOPTION

CM2017-11-229

5.3.5 TRANSFERTS BUDGÉTAIRES – PARTIE V (COLLECTE DES BOUES)

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à des transferts budgétaires dans la Partie V, entre divers postes au sein même du département «*Collecte des boues*» pour valider divers engagements de crédits ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Henri Pariseau
APPUYÉE par la conseillère régionale Marie-Ève Breton

IL EST RÉSOLU

- ▶ de procéder à des transferts budgétaires au sein du département «*Collecte des boues*» pour un montant total de 100 \$, de la façon suivante :



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Catégorie de fonctions		Poste budgétaire	Augmentation	Diminution
Hygiène du milieu – matières résiduelles	Déplacements	02-452-35-310	100 \$	
Hygiène du milieu – matières résiduelles	Vêtements	02-452-35-650		100 \$
Total			100 \$	100 \$

- ▶ de requérir de la trésorerie les écritures comptables requises afin de donner plein effet à la présente résolution.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,94		
Simon Madore	19	61,40		
Marie-Ève Breton	1	1,88		
Réjean Masson	1	3,16		
Gérard Duteau	2	4,45		
Henri Pariseau	1	0,65		
Bernard Marion	2	3,36		
Gilbert Ferland	2	4,03		
Nathalie Dupuis	5	13,82		
TOTAL	34/35	96,69 %	0	0

ADOPTION

CM2017-11-230

5.3.6 APPROPRIATION DE SURPLUS – DÉPARTEMENT LOISIR

ATTENDU que suite au remplacement de Madame Cassandre Comtois, agent de développement en loisirs, le montant des dépenses liées à la rémunération sera supérieur aux prévisions budgétaires 2017 ;

ATTENDU qu'il y est opportun de procéder à une appropriation de surplus à même les surplus libres de la Partie III, département «Agent de loisirs» afin de valider les engagements de crédits ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Simon Madore
APPUYÉE par le conseiller régional Gérard Duteau

IL EST RÉSOLU d'approprier un montant de 3 500 \$ à même les surplus libres de la Partie III, département «Agent de loisirs» afin de pouvoir procéder aux dépenses du département «rémunération», poste budgétaire 02-701-98-140.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,22		
Simon Madore	19	50,12		
Bernard Vanasse	7	17,82		
Françoise Bouchard	2	3,84		
Marie-Ève Breton	1	1,54		
Réjean Masson	1	2,58		
Gérard Duteau	2	3,64		
Henri Pariseau	1	0,53		
Bernard Marion	2	2,74		
Nathalie Dupuis	5	11,27		
TOTAL	42/43	97,30 %	0	0

ADOPTION

5.4 PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2018

CM2017-11-231

5.4.1 PARTIE I

ATTENDU que conformément à l'article 975 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1), le conseil de la MRC de Coaticook doit préparer et adopter le budget de celle-ci pour l'exercice financier 2018 ;

ATTENDU que le budget comporte autant de parties qu'il y a de parties exercées par la MRC et constitue une partie l'ensemble des départements à l'égard desquels les représentants des mêmes municipalités locales sont habilités à participer aux délibérations et au vote ;

ATTENDU que les parties du budget sont adoptées séparément ;

ATTENDU que la Partie «I» comprend les départements suivants : *Aménagement, Législation, Projets spéciaux, Sécurité publique, Développement culturel, Centre de tri, Promotion économique, Abattage d'arbres, Évaluation, Fonds Tillotson et Transport collectif* ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Réjean Masson
APPUYÉE par la conseillère régionale Marie-Ève Breton

IL EST RÉSOLU d'adopter les prévisions budgétaires pour l'année 2018 de la Partie «I» d'un total de 4 496 813 \$ comme suit décrites :

- ▶ pour le département «*Aménagement*», des dépenses, investissements et affectations non moins égales aux revenus et affectations d'un montant de 2 425 032 \$;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- ▶ pour le département «*Législation*», des dépenses, investissements et affectations non moins égales aux revenus et affectations d'un montant de 67 184 \$;
- ▶ pour le département «*Projets spéciaux*», des dépenses, investissements et affectations non moins égales aux revenus et affectations d'un montant de 0 \$;
- ▶ pour le département «*Sécurité publique*», des dépenses, investissements et affectations non moins égales aux revenus et affectations d'un montant de 127 737 \$;
- ▶ pour le département «*Développement culturel*», des dépenses, investissements et affectations non moins égales aux revenus et affectations d'un montant de 62 618 \$;
- ▶ pour le département «*Centre de tri*», des dépenses, investissements et affectations non moins égales aux revenus et affectations d'un montant de 62 804 \$;
- ▶ pour le département «*Promotion économique*», des dépenses, investissements et affectations non moins égales aux revenus et affectations d'un montant de 876 520 \$;
- ▶ pour le département «*Abattage d'arbres*», des dépenses, investissements et affectations non moins égales aux revenus et affectations d'un montant de 34 461 \$;
- ▶ pour le département «*Évaluation*», des dépenses, investissements et affectations non moins égales aux revenus et affectations d'un montant de 240 539 \$;
- ▶ pour le département «*Fonds Tillotson*», des dépenses, investissements et affectations non moins égales aux revenus et affectations d'un montant de 183 750 \$;
- ▶ pour le département «*Transport collectif*», des dépenses, investissements et affectations non moins égales aux revenus et affectations d'un montant de 416 168 \$.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,11		
Simon Madore	19	48,52		
Bernard Vanasse	7	17,25		
Françoise Bouchard	2	3,72		
Marie-Ève Breton	1	1,49		
Réjean Masson	1	2,50		
Gérard Duteau	2	3,52		
Henri Pariseau	1	0,51		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Bernard Marion	2	2,66		
Gilbert Ferland	2	3,19		
Nathalie Dupuis	5	10,92		
TOTAL	44/45	97,39 %	0	0

ADOPTION

CM2017-11-232

5.4.2 PARTIE II

ATTENDU que conformément à l'article 975 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1), le conseil de la MRC de Coaticook doit préparer et adopter le budget de celle-ci pour l'exercice financier 2018 ;

ATTENDU que le budget comporte autant de parties qu'il y a de parties exercées par la MRC et constitue une partie l'ensemble des départements à l'égard desquels les représentants des mêmes municipalités locales sont habilités à participer aux délibérations et au vote ;

ATTENDU que les parties du budget sont adoptées séparément ;

ATTENDU que la Partie «II» comprend les départements suivants : *Plans et règlements* et *Collecte sélective* ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Marion

IL EST RÉSOLU d'adopter les prévisions budgétaires pour l'année 2018 de la Partie «II» d'un total de 193 904 \$ comme suit décrites :

- ▶ pour le département «*Plan et règlements*», des dépenses, investissements et affectations non moins égales aux revenus et affectations d'un montant de 51 980 \$;
- ▶ pour le département «*Collecte sélective*», des dépenses, investissements et affectations non moins égales aux revenus et affectations d'un montant de 141 924 \$.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	9,10		
Françoise Bouchard	2	7,30		
Marie-Ève Breton	1	10,28		
Réjean Masson	1	1,49		
Gérard Duteau	2	7,76		
Henri Pariseau	1	9,10		
Bernard Marion	2	10,87		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Gilbert Ferland	2	9,31		
Nathalie Dupuis	5	31,90		
TOTAL	18/19	92,36 %	0	0

ADOPTION

CM2017-11-233

5.4.3 PARTIE III

ATTENDU que conformément à l'article 975 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1), le conseil de la MRC de Coaticook doit préparer et adopter le budget de celle-ci pour l'exercice financier 2018 ;

ATTENDU que le budget comporte autant de parties qu'il y a de parties exercées par la MRC et constitue une partie l'ensemble des départements à l'égard desquels les représentants des mêmes municipalités locales sont habilités à participer aux délibérations et au vote ;

ATTENDU que les parties du budget sont adoptées séparément ;

ATTENDU que la Partie «III» comprend les départements suivants : *Agent de loisirs* ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par le conseiller régional Henri Pariseau

IL EST RÉSOLU d'adopter les prévisions budgétaires pour l'année 2018 de la Partie «III» d'un total de 62 594 \$ comme suit décrites :

- ▶ pour le département «*Agent de loisirs*», des dépenses, investissements et affectations non moins égales aux revenus et affectations d'un montant de 62 594 \$.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,22		
Simon Madore	19	50,12		
Bernard Vanasse	7	17,82		
Françoise Bouchard	2	3,84		
Marie-Ève Breton	1	1,54		
Réjean Masson	1	2,58		
Gérard Duteau	2	3,64		
Henri Pariseau	1	0,53		
Bernard Marion	2	2,74		
Nathalie Dupuis	5	3,22		
TOTAL	42/43	97,30 %	0	0

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

CM2017-11-234

5.4.4 PARTIE IV

ATTENDU que conformément à l'article 975 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1), le conseil de la MRC de Coaticook doit préparer et adopter le budget de celle-ci pour l'exercice financier 2018 ;

ATTENDU que le budget comporte autant de parties qu'il y a de parties exercées par la MRC et constitue une partie l'ensemble des départements à l'égard desquels les représentants des mêmes municipalités locales sont habilités à participer aux délibérations et au vote ;

ATTENDU que les parties du budget sont adoptées séparément ;

ATTENDU que la Partie «IV» comprend les départements suivants : *Fédération québécoise des municipalités (FQM)*, *Vente pour taxes*, *Repères géodésiques* et *Plastiques agricoles* ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Gérard Duteau
APPUYÉE par la conseillère régionale Marie-Ève Breton

IL EST RÉSOLU d'adopter les prévisions budgétaires pour l'année 2018 de la Partie «IV» d'un total de 136 405 \$ comme suit décrites :

- ▶ pour le département «*Fédération québécoise des municipalités (FQM)*», des dépenses, investissements et affectations non moins égales aux revenus et affectations d'un montant de 34 213 \$;
- ▶ pour le département «*Vente pour taxes*», des dépenses, investissements et affectations non moins égales aux revenus et affectations d'un montant de 42 767 \$;
- ▶ pour le département «*Repères géodésiques*», des dépenses, investissements et affectations non moins égales aux revenus et affectations d'un montant de 8 742 \$;
- ▶ pour le département «*Plastiques agricoles*», des dépenses, investissements et affectations non moins égales aux revenus et affectations d'un montant de 50 683 \$.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	6,05		
Bernard Vanasse	7	33,51		
Françoise Bouchard	2	7,23		
Marie-Ève Breton	1	2,89		
Réjean Masson	1	4,85		
Gérard Duteau	2	6,84		
Henri Pariseau	1	0,99		
Bernard Marion	2	5,16		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Gilbert Ferland	2	6,19		
Nathalie Dupuis	5	21,21		
TOTAL	25/26	94,92 %	0	0

ADOPTION

CM2017-11-235

5.4.5 PARTIE V

ATTENDU que conformément à l'article 975 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1), le conseil de la MRC de Coaticook doit préparer et adopter le budget de celle-ci pour l'exercice financier 2018 ;

ATTENDU que le budget comporte autant de parties qu'il y a de parties exercées par la MRC et constitue une partie l'ensemble des départements à l'égard desquels les représentants des mêmes municipalités locales sont habilités à participer aux délibérations et au vote ;

ATTENDU que les parties du budget sont adoptées séparément ;

ATTENDU que la Partie «V» comprend les départements suivants : *Collecte de boues de fosses septiques* ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par le conseiller régional Gilbert Ferland

IL EST RÉSOLU d'adopter les prévisions budgétaires pour l'année 2018 de la Partie «V» d'un total de 258 967 \$ comme suit décrites :

- ▶ pour la catégorie de fonctions «*Fosses septiques*», des dépenses, investissements et affectations non moins égales aux revenus et affectations d'un montant de 258 967 \$.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,23		
Simon Madore	19	50,40		
Bernard Vanasse	7	17,92		
Marie-Ève Breton	1	1,55		
Réjean Masson	1	2,60		
Gérard Duteau	2	3,66		
Henri Pariseau	1	0,53		
Bernard Marion	2	2,76		
Gilbert Ferland	2	3,31		
Nathalie Dupuis	5	11,34		
TOTAL	42/43	97,30 %	0	0

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

CM2017-11-236

5.4.6 PARTIE VII

ATTENDU que conformément à l'article 975 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1), le conseil de la MRC de Coaticook doit préparer et adopter le budget de celle-ci pour l'exercice financier 2018 ;

ATTENDU que le budget comporte autant de parties qu'il y a de parties exercées par la MRC et constitue une partie l'ensemble des départements à l'égard desquels les représentants des mêmes municipalités locales sont habilités à participer aux délibérations et au vote ;

ATTENDU que les parties du budget sont adoptées séparément ;

ATTENDU que la Partie «VII» comprend les départements suivants :
Prévention incendie ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Françoise Bouchard
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Marion

IL EST RÉSOLU d'adopter les prévisions budgétaires pour l'année 2018 de la Partie «VII» d'un total de 72 824 \$ comme suit décrites :

- ▶ pour le département «*Prévention incendie*», des dépenses, investissements et affectations non moins égales aux revenus et affectations d'un montant de 72 824 \$.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,76		
Simon Madore	19	58,64		
Françoise Bouchard	2	4,49		
Marie-Ève Breton	1	1,80		
Réjean Masson	1	3,02		
Gérard Duteau	2	4,25		
Henri Pariseau	1	0,62		
Bernard Marion	2	3,21		
Gilbert Ferland	2	3,85		
Nathalie Dupuis	5	13,16		
TOTAL	37/38	96,80 %	0	0

ADOPTION

CM2017-11-237

5.5 DÉPENSES INCOMPRESSIBLES

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte les dépenses incompressibles pour un montant de 2 698 858 \$ pour différents départements et catégories de fonctions dans les parties «I», «II», «III», «IV», «V» et «VII» des prévisions budgétaires 2018, comme ici au long reproduites ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Vanasse
APPUYÉE par la conseillère régionale Françoise Bouchard

IL EST RÉSOLU d'approuver les dépenses telles que décrites à la présente pour l'exercice financier 2018 et, en conséquence, est requise l'émission du certificat de crédit disponible du secrétaire-trésorier en date du 1^{er} janvier 2018.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,11		
Simon Madore	19	48,52		
Bernard Vanasse	7	17,25		
Françoise Bouchard	2	3,72		
Marie-Ève Breton	1	1,49		
Réjean Masson	1	2,50		
Gérard Duteau	2	3,52		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,66		
Gilbert Ferland	2	3,19		
Nathalie Dupuis	5	10,92		
TOTAL	44/45	97,39 %	0	0

ADOPTION

5.6 MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (MMQ) – RISTOURNE 2016 DE LA MRC

Information est donnée par la greffière que la part de la MRC de Coaticook dans la ristourne de 5 M\$ de la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) au terme de l'exercice financier 2016 est de 3 701 \$.

6.0 AMÉNAGEMENT ET ENVIRONNEMENT

6.1 BUREAU DES DÉLÉGUÉS – DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA MRC

ATTENDU que conformément à l'article 129 du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)* le conseil doit nommer, parmi ses membres, les délégués, au nombre de trois (3) ;

ATTENDU que le préfet est d'office, un des délégués ;

ATTENDU qu'il est loisible au conseil de nommer, parmi ses membres, un substitut à chacun des trois délégués ;

CM2017-11-238



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Marion
APPUYÉE par le conseiller régional Henri Pariseau

IL EST RÉSOLU de nommer les personnes suivantes, au bureau des délégués, soient :

Délégués	Substituts
Monsieur Jacques Madore Maire de Saint-Malo	Monsieur Réjean Masson Maire de Martinville
Monsieur Gilbert Ferland Maire de Stanstead-Est	Monsieur Johnny Pizar Maire de Barnston-Ouest
Madame Nathalie Dupuis Mairesse de Waterville	Monsieur Bernard Vanasse Maire de Compton

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,11		
Simon Madore	19	48,52		
Bernard Vanasse	7	17,25		
Françoise Bouchard	2	3,72		
Marie-Ève Breton	1	1,49		
Réjean Masson	1	2,50		
Gérard Duteau	2	3,52		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,66		
Gilbert Ferland	2	3,19		
Nathalie Dupuis	5	10,92		
TOTAL	44/45	97,39 %	0	0

ADOPTION

6.2 AVIS DE CONFORMITÉ

CM2017-11-239

**6.2.1 VILLE DE WATERVILLE - RÈGLEMENT N° 595
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 2008-472
AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS SUR LES
BOUES STABILISÉES**

ATTENDU qu'en vertu de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le conseil de la MRC de Coaticook doit approuver tout règlement s'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire et, le cas échéant, au contrôle intérimaire en vigueur sur le territoire de la MRC ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que le «*Règlement n° 595 modifiant le règlement de zonage n° 2008-472 afin de modifier les dispositions sur les boues stabilisées*» de la ville de Waterville, adopté le 13 novembre 2017, fut transmis et examiné par le comité administratif de la MRC dans les délais impartis par la loi ;

ATTENDU que le comité administratif prend en compte l'avis du 15 novembre 2017 émis par l'aménagiste (Monsieur Philippe Brault, OUQ) à l'effet que ledit règlement est conforme au schéma d'aménagement révisé ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire et en fait sien comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Marie-Ève Breton
APPUYÉE par la conseillère régionale Françoise Bouchard

IL EST RÉSOLU d'émettre un avis de conformité à l'égard du «*Règlement n° 595 modifiant le règlement de zonage n° 2008-472 afin de modifier les dispositions sur les boues stabilisées*» de la ville de Waterville décrit à la présente et en conséquence, le conseil de la MRC de Coaticook requiert de la secrétaire-trésorière adjointe l'émission d'un certificat de conformité signé en date du 22 novembre 2017, quant audit règlement.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,11		
Simon Madore	19	48,52		
Bernard Vanasse	7	17,25		
Françoise Bouchard	2	3,72		
Marie-Ève Breton	1	1,49		
Réjean Masson	1	2,50		
Gérard Duteau	2	3,52		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,66		
Gilbert Ferland	2	3,19		
Nathalie Dupuis	5	10,92		
TOTAL	44/45	97,39 %	0	0

ADOPTION

CM2017-11-240

6.2.2 MUNICIPALITÉ DE COMPTON - RÈGLEMENT N° 2002-35-31.17 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 2002-35 AFIN DE PERMETTRE LES RÉSIDENCES MULTIFAMILIALES 4 LOGEMENTS DANS LA ZONE CA-3

ATTENDU qu'en vertu de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le conseil de la MRC de Coaticook doit approuver tout règlement s'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire et, le cas échéant, au contrôle intérimaire en vigueur sur le territoire de la MRC ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que le «*Règlement n° 2002-35-31.17 modifiant le règlement de zonage n° 2002-35 afin de permettre les résidences multifamiliales 4 logements dans la zone CA-3*» de la municipalité de Compton, adopté le 3 octobre 2017, fut transmis et examiné par le comité administratif de la MRC dans les délais impartis par la loi ;

ATTENDU que le comité administratif prend en compte l'avis du 22 novembre 2017 émis par l'aménagiste (Monsieur Philippe Brault, OUQ) à l'effet que ledit règlement est conforme au schéma d'aménagement révisé ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire et en fait sien comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Réjean Masson
APPUYÉE par le conseiller régional Gérard Duteau

IL EST RÉSOLU d'émettre un avis de conformité à l'égard du «*Règlement n° 2002-35-31.17 modifiant le règlement de zonage n° 2002-35 afin de permettre les résidences multifamiliales 4 logements dans la zone CA-3*» de la municipalité de Compton décrit à la présente et en conséquence, le conseil de la MRC de Coaticook requiert de la secrétaire-trésorière adjointe l'émission d'un certificat de conformité signé en date du 22 novembre 2017, quant audit règlement.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,11		
Simon Madore	19	48,52		
Bernard Vanasse	7	17,25		
Françoise Bouchard	2	3,72		
Marie-Ève Breton	1	1,49		
Réjean Masson	1	2,50		
Gérard Duteau	2	3,52		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,66		
Gilbert Ferland	2	3,19		
Nathalie Dupuis	5	10,92		
TOTAL	44/45	97,39 %	0	0

ADOPTION

6.3 BILAN DES VIDANGES DE FOSSES SEPTIQUES - 2017

La greffière présente le bilan des vidanges de fosses septiques réalisées en 2017 sur le territoire. 87 % des adresses transmises ont été vidangées. Le fichier en format EXCEL sera transmis aux municipalités concernées pour le suivi approprié.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

7.0 DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL

7.1 FONDS D'APPUI AU RAYONNEMENT DES RÉGIONS (FARR)

CM2017-11-241

7.1.1 CHANTIER EMPLOI (PROJET SOUTENU PAR LA TABLE DES MRC DE L'ESTRIE) – STRATÉGIE INTÉGRÉE ET CONCERTÉE POUR L'EMPLOI ET LA MAIN-D'ŒUVRE

ATTENDU qu'en 2016, le gouvernement du Québec a rendu publique la mise à jour du Plan économique du Québec et annoncé la mise en place du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) avec un budget qui à terme atteindra 100 M \$ par année ;

ATTENDU que les sommes qui y seront consacrées serviront entièrement au financement de projets de développement régional, déterminés selon les priorités de chaque région ;

ATTENDU que la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires est destinée à maximiser l'efficacité et les retombées des interventions gouvernementales et de les associer aux priorités des collectivités locales, supralocales et régionales;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 17.5.1 de la *Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire* (L.R.Q., c. M-22.1) le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a pour mission de soutenir le développement régional en favorisant notamment la coordination et la concertation des différents acteurs de ce développement dans une perspective de prise en charge de ce développement par les collectivités locales et régionales dans le cadre d'un partenariat entre elles et l'État ;

ATTENDU que l'article 126.2 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-47.1) précise qu'une municipalité régionale de comté (MRC) peut prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur son territoire ;

ATTENDU en vertu de l'article 126.3 de cette même loi, une MRC peut conclure, avec les ministères ou organismes du gouvernement et, le cas échéant, avec d'autres partenaires, des ententes concernant son rôle et ses responsabilités relativement à l'exercice de ses pouvoirs, notamment pour la mise en œuvre de priorités régionales et l'adaptation des activités gouvernementales aux particularités régionales ;

ATTENDU que l'enjeu de l'emploi et de la main d'œuvre a été identifié par toutes les MRC de l'Estrie comme étant l'un des plus grands défis auquel seront confrontés nos territoires dans les prochaines années et qu'il devenait impératif d'agir significativement pour mettre en place une stratégie intégrée ;

ATTENDU que l'ensemble des ministères et autres organismes agissant sur les déterminants de l'emploi en région et les MRC de l'Estrie, se sont concertés afin de jeter les bases de cette stratégie pour 2018-2019 ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que les partenaires ont convenu de certains principes tels que : soutenir la réalisation de projets répondant aux aspirations d'une majorité de MRC, mettre en commun des ressources pour atteindre les objectifs partagés et viser une portée multisectorielle ;

ATTENDU que les partenaires conviennent de rejoindre des principes de la *Loi sur l'occupation et la vitalité des territoires* (L.R.Q., c. O-1.3) comme : l'engagement des élus, la concertation, la complémentarité territoriale modulée, la cohérence et l'efficacité des planifications et des interventions sur les territoires de même que la subsidiarité ;

ATTENDU que par le biais du présent chantier sur l'emploi, les partenaires ont convenu de mettre en commun leurs efforts et leurs ressources afin de contribuer à la mise en œuvre de la stratégie intégrée et contribueront à maximiser les retombées régionales du projet sur le territoire de l'ensemble des MRC de l'Estrie ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par la conseiller régional Gilbert Ferland

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'appuyer le dépôt du projet Chantier Emploi au Fonds d'appui au rayonnement des Régions ;
- ▶ d'accepter que la MRC de Memphrémagog soit responsable de la coordination administrative du conseiller régional en emploi de l'équipe interterritorial couvrant les territoires des MRC du Val-Saint-François, des Sources, du Haut-Saint-François, de Coaticook et de Memphrémagog ;
- ▶ de s'engager à hauteur de 3 600 \$ afin de réaliser le projet régional ;
- ▶ d'autoriser le préfet à signer tous les documents afférents audit projet afin de donner plein effet à la présente résolution.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,11		
Simon Madore	19	48,52		
Bernard Vanasse	7	17,25		
Françoise Bouchard	2	3,72		
Marie-Ève Breton	1	1,49		
Réjean Masson	1	2,50		
Gérard Duteau	2	3,52		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,66		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Gilbert Ferland	2	3,19		
Nathalie Dupuis	5	10,92		
TOTAL	44/45	97,39 %	0	0

ADOPTION

CM2017-11-242

7.1.2 ENTENTE SPÉCIFIQUE SECTORIELLE DE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR BIOALIMENTAIRE (APPUI AU PROJET – SIGNATURE DE L'ENTENTE ET ENGAGEMENT FINANCIER DE LA MRC)

ATTENDU qu'en 2016, le gouvernement du Québec a rendu publique la mise à jour du Plan économique du Québec et annoncé la mise en place du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) avec un budget qui à terme atteindra 100 M \$ par année ;

ATTENDU que les sommes qui y seront consacrées serviront entièrement au financement de projets de développement régional, déterminés selon les priorités de chaque région ;

ATTENDU que la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires est destinée à maximiser l'efficacité et les retombées des interventions gouvernementales et de les associer aux priorités des collectivités locales, supralocales et régionales ;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 17.5.1 de la *Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire* (L.R.Q., c. M-22.1) le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a pour mission de soutenir le développement régional en favorisant notamment la coordination et la concertation des différents acteurs de ce développement dans une perspective de prise en charge de ce développement par les collectivités locales et régionales dans le cadre d'un partenariat entre elles et l'État ;

ATTENDU que le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) a pour mission de favoriser la prospérité du secteur bioalimentaire et veiller à la qualité des aliments dans une perspective de développement durable ;

ATTENDU que le MAPAQ contribue par son intervention au développement régional et territorial ;

ATTENDU que l'article 126.2 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-47.1) précise qu'une municipalité régionale de comté (MRC) peut prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur son territoire ;

ATTENDU en vertu de l'article 126.3 de cette même loi, une MRC peut conclure, avec les ministères ou organismes du gouvernement et, le cas échéant, avec d'autres partenaires, des ententes concernant son rôle et ses responsabilités relativement à l'exercice de ses pouvoirs, notamment pour la mise en œuvre de priorités régionales et l'adaptation des activités gouvernementales aux particularités régionales ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que les MRC de l'Estrie, conscientes de l'apport stratégique du secteur bioalimentaire à l'économie locale et régionale et à l'occupation dynamique du territoire, se sont toutes engagées dans une démarche d'élaboration, en concertation avec leurs partenaires, d'un plan de développement de la zone agricole (PDZA), qui constitue une priorité de leur développement territorial ;

ATTENDU que le MAPAQ, le MAMOT, les MRC de l'Estrie, l'UPA Estrie et Services Québec se sont concertés afin de conclure une Entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire ayant pour but la mise en commun de projets structurants issus des PDZA de la région de l'Estrie 2018-2021 ;

ATTENDU que les partenaires ont convenu de certains principes tels que : soutenir la réalisation de projets répondant aux aspirations d'une majorité de MRC, mettre en commun des ressources pour atteindre les objectifs partagés et viser une portée multisectorielle ;

ATTENDU que les partenaires conviennent de rejoindre des principes de la *Loi sur l'occupation et la vitalité des territoires* (L.R.Q., c. O-1.3) comme : l'engagement des élus, la concertation, la complémentarité territoriale modulée, la cohérence et l'efficacité des planifications et des interventions sur les territoires de même que la subsidiarité ;

ATTENDU que par le biais de l'Entente bio-alimentaire, les partenaires conviennent de mettre en commun leurs efforts et leurs ressources afin de contribuer au développement du secteur bioalimentaire de la région par la réalisation de projets concertés issus des PDZA des MRC de l'Estrie ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Marion

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'appuyer le dépôt du projet Entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire au Fonds d'appui au rayonnement des Régions ;
- ▶ d'accepter que la MRC du Haut-Saint-François soit le gestionnaire de ladite entente ;
- ▶ de s'engager à hauteur de 10 715 \$ par année pour une période de 3 ans, afin de réaliser l'objet de l'entente ;
- ▶ d'autoriser le préfet à signer tous les documents afférents audit projet afin de donner plein effet à la présente résolution.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,11		
Simon Madore	19	48,52		
Bernard Vanasse	7	17,25		
Françoise Bouchard	2	3,72		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Marie-Ève Breton	1	1,49		
Réjean Masson	1	2,50		
Gérard Duteau	2	3,52		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,66		
Gilbert Ferland	2	3,19		
Nathalie Dupuis	5	10,92		
TOTAL	44/45	97,39 %	0	0

ADOPTION

7.2 FONDS DE DÉVELOPPEMENT DE LA MRC DE COATICOOK (FDMC)

CM2017-11-243

7.2.1 PROJETS TERRITORIAUX

ATTENDU que trois (3) projets territoriaux (dont 2 mettant également à profit une partie de l'enveloppe locale de certaines municipalités) ont fait l'objet d'une présentation pour une aide financière du Fonds de développement de la MRC de Coaticook (FDMC) anciennement connu comme le Pacte rural ;

ATTENDU que chacun des projets fut analysé par le comité d'analyse ;

ATTENDU que le comité d'analyse a transmis une copie des rapports d'analyse et ses recommandations au conseil de la MRC ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis

APPUYÉE par la conseillère régionale Françoise Bouchard

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'entériner les projets présentés et accorder l'aide financière d'un montant total de 30 000 \$ comme ci-après décrite :

Projets	Montant demandé	Montant accordé
Pavillon des arts et de la culture de Coaticook - Accessibilité	16 550 \$	0\$
Forêt Hereford Inc. – Développement récréotouristique dans la forêt	75 000\$	25 000 \$ par année/3 ans
CPE-BC Uni-Vers d'enfants (CPE Trois pommes) – Développement de 13 places supplémentaires	5 000 \$	5 000 \$
Total projets	96 550 \$	30 000 \$

- ▶ de requérir de la direction générale la préparation d'un protocole à convenir entre la MRC et chacun des promoteurs des projets retenus pour une aide financière dans le cadre du Fonds de développement de la MRC de Coaticook (FDMC) et ce conformément aux recommandations du Comité d'investissement ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- ▶ d'autoriser le préfet et le secrétaire-trésorier à signer lesdits protocoles au nom de la MRC ;
- ▶ d'autoriser la comptabilité à verser les montants d'aide financière selon les conditions des protocoles.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,11		
Simon Madore	19	48,52		
Bernard Vanasse	7	17,25		
Françoise Bouchard	2	3,72		
Marie-Ève Breton	1	1,49		
Réjean Masson	1	2,50		
Gérard Duteau	2	3,52		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,66		
Gilbert Ferland	2	3,19		
Nathalie Dupuis	5	10,92		
TOTAL	44/45	97,39 %	0	0

ADOPTION

CM2017-11-244

7.2.2 PROJETS LOCAUX

ATTENDU que deux (2) projets territoriaux ayant fait l'objet d'une présentation pour une aide financière du Fonds de développement de la MRC de Coaticook (FDMC) mettent également à profit l'enveloppe locale de certaines municipalités ;

ATTENDU que chacun des projets fut analysé par le comité d'analyse ;

ATTENDU que le comité d'analyse a transmis une copie des rapports d'analyse et de ses recommandations au conseil de la MRC ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Marie-Ève Breton
APPUYÉE par le conseiller régional Simon Madore

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'entériner les projets présentés et accorder l'aide financière comme ci-après décrite :



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Projets	Enveloppe locale	Municipalité
Forêt Hereford Inc. – Développement récréotouristique dans la forêt	5 000\$ (enveloppe locale 2018)	EAH
CPE-BC Uni-Vers d’enfants (CPE Trois pommes) – Développement de 13 places supplémentaires	5 000 \$	COM

- ▶ de requérir de la direction générale la préparation d’un protocole à convenir entre la MRC et chacun des promoteurs des projets retenus pour une aide financière dans le cadre du Fonds de développement de la MRC de Coaticook (FDMC) et ce conformément aux recommandations du Comité d’investissement ;
- ▶ d’autoriser le préfet et le secrétaire-trésorier à signer lesdits protocoles au nom de la MRC ;
- ▶ d’autoriser la comptabilité à verser les montants d’aide financière selon les conditions des protocoles.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,11		
Simon Madore	19	48,52		
Bernard Vanasse	7	17,25		
Françoise Bouchard	2	3,72		
Marie-Ève Breton	1	1,49		
Réjean Masson	1	2,50		
Gérard Duteau	2	3,52		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,66		
Gilbert Ferland	2	3,19		
Nathalie Dupuis	5	10,92		
TOTAL	44/45	97,39 %	0	0

ADOPTION

CM2017-11-245

7.2.3 DATES D’APPEL DE PROJETS POUR 2018

SUR PROPOSITION du conseiller régional Gérard Duteau
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Marion

IL EST RÉSOLU de fixer au vendredi 13 avril 2018 et au vendredi 12 octobre 2018 à 12h00, les dates limites pour déposer un projet dans le cadre du Fonds de développement de la MRC de Coaticook (FDMC) en 2018.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,11		
Simon Madore	19	48,52		
Bernard Vanasse	7	17,25		
Françoise Bouchard	2	3,72		
Marie-Ève Breton	1	1,49		
Réjean Masson	1	2,50		
Gérard Duteau	2	3,52		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,66		
Gilbert Ferland	2	3,19		
Nathalie Dupuis	5	10,92		
TOTAL	44/45	97,39 %	0	0

ADOPTION

8.0 AVIS DE MOTION

8.1 RÈGLEMENT CONCERNANT LES MODALITÉS DE L'ÉTABLISSEMENT DE LA QUOTE-PART DES DÉPENSES DE LA PARTIE « I » DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE COATICOOK POUR L'EXERCICE FINANCIER 2018 ET DE LEUR PAIEMENT PAR LES MUNICIPALITÉS LOCALES

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller régional Simon Madore qu'à une prochaine session de ce conseil, un règlement ayant pour objet d'établir les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie «I» de la MRC de Coaticook pour l'exercice financier 2018 et de leur paiement par les municipalités locales, sera présenté au conseil de la MRC. La Partie «I» contient les départements suivants : *Aménagement, Législation, Sécurité publique, Développement culturel, Centre de tri, Promotion économique, Abattage d'arbres, Évaluation et Transport collectif.*

8.2 RÈGLEMENT CONCERNANT LES MODALITÉS DE L'ÉTABLISSEMENT DE LA QUOTE-PART DES DÉPENSES DE LA PARTIE « II » DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE COATICOOK POUR L'EXERCICE FINANCIER 2018 ET DE LEUR PAIEMENT PAR LES MUNICIPALITÉS LOCALES

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller régional Johnny Pizar qu'à une prochaine session de ce conseil, un règlement ayant pour objet d'établir les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie «II» de la MRC de Coaticook pour l'exercice financier 2018 et de leur paiement



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

par les municipalités locales, sera présenté au conseil de la MRC. La Partie «II» contient les départements suivants : «*Plan et règlements*» et «*Collecte sélective*».

8.3 RÈGLEMENT CONCERNANT LES MODALITÉS DE L'ÉTABLISSEMENT DE LA QUOTE-PART DES DÉPENSES DE LA PARTIE « III » DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE COATICOOK POUR L'EXERCICE FINANCIER 2018 ET DE LEUR PAIEMENT PAR LES MUNICIPALITÉS LOCALES

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller régional Bernard Vanasse qu'à une prochaine session de ce conseil, un règlement ayant pour objet d'établir les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie «III» de la MRC de Coaticook pour l'exercice financier 2018 et de leur paiement par les municipalités locales, sera présenté au conseil de la MRC. La Partie «III» contient les départements suivants : *Agent de loisirs*.

8.4 RÈGLEMENT CONCERNANT LES MODALITÉS DE L'ÉTABLISSEMENT DE LA QUOTE-PART DES DÉPENSES DE LA PARTIE « IV » DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE COATICOOK POUR L'EXERCICE FINANCIER 2018 ET DE LEUR PAIEMENT PAR LES MUNICIPALITÉS LOCALES

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère régionale Marie-Ève Breton qu'à une prochaine session de ce conseil, un règlement ayant pour objet d'établir les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie «IV» de la MRC de Coaticook pour l'exercice financier 2018 et de leur paiement par les municipalités locales, sera présenté au conseil de la MRC. La Partie «IV» contient les départements suivants : *Fédération québécoise des municipalités (FQM), Vente pour taxes, Repères géodésiques et Plastiques agricoles*.

8.5 RÈGLEMENT CONCERNANT LES MODALITÉS DE L'ÉTABLISSEMENT DE LA QUOTE-PART DES DÉPENSES DE LA PARTIE « V » DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE COATICOOK POUR L'EXERCICE FINANCIER 2018 ET DE LEUR PAIEMENT PAR LES MUNICIPALITÉS LOCALES

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller régional Bernard Marion qu'à une prochaine session de ce conseil, un règlement ayant pour objet d'établir les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie «V» de la MRC de Coaticook pour l'exercice financier 2018 et de leur paiement par les municipalités locales, sera présenté au conseil de la MRC. La Partie «V» contient les départements suivants : *Collecte des boues de fosses septiques*.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

8.6 RÈGLEMENT CONCERNANT LES MODALITÉS DE L'ÉTABLISSEMENT DE LA QUOTE-PART DES DÉPENSES DE LA PARTIE « VII » DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE COATICOOK POUR L'EXERCICE FINANCIER 2018 ET DE LEUR PAIEMENT PAR LES MUNICIPALITÉS LOCALES

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller régional Gérard Duteau qu'à une prochaine session de ce conseil, un règlement ayant pour objet d'établir les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie «VII» de la MRC de Coaticook pour l'exercice financier 2018 et de leur paiement par les municipalités locales, sera présenté au conseil de la MRC. La Partie «VII» contient les départements suivants : *Prévention des incendies*.

8.7 RÈGLEMENT DÉLÉGUANT À LA DIRECTION GÉNÉRALE LE POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES ET DE PASSER DES CONTRATS EN CONSÉQUENCE AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE COATICOOK POUR L'EXERCICE FINANCIER 2018

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller régional Réjean Masson qu'à une prochaine session de ce conseil, un règlement ayant pour objet de déléguer à la direction générale le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la MRC de Coaticook pour l'exercice financier 2018, sera présenté au conseil de la MRC.

8.8 RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 6-23 CONCERNANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE COATICOOK (EXCLUSIONS DE LA ZONE AGRICOLE)

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère régionale Françoise Bouchard qu'à une prochaine session de ce conseil, un règlement ayant pour objet de modifier le schéma d'aménagement révisé de la MRC de Coaticook sera présenté au conseil de la MRC afin de modifier le schéma d'aménagement et de développement pour modifier le périmètre d'urbanisation des municipalités de Compton et du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton, notamment afin d'y intégrer l'exclusion de la zone agricole permanente accordée par la CPTAQ aux termes des décisions 401832 et 401834.

9.0 RÈGLEMENTS



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

9.1 PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT CONCERNANT LES MODALITÉS DE L'ÉTABLISSEMENT DE LA QUOTE-PART DES DÉPENSES DE LA PARTIE « I » DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE COATICOOK POUR L'EXERCICE FINANCIER 2018 ET DE LEUR PAIEMENT PAR LES MUNICIPALITÉS LOCALES

PRÉSENTATION est faite par Monsieur Dominick Faucher, le secrétaire-trésorier et directeur général de la MRC et ce, conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. 27-1), d'un projet de règlement ayant pour objet d'établir les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie «I» de la MRC de Coaticook pour l'exercice financier 2018. Le règlement devrait être adopté par le conseil de la MRC à une prochaine session. L'objet du règlement, sa portée, son coût, les critères de répartition ainsi que le mode de paiement sont mentionnés et une copie du projet fut transmise aux membres du conseil lors de la convocation de la présente séance le 16 novembre dernier.

9.2 PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT CONCERNANT LES MODALITÉS DE L'ÉTABLISSEMENT DE LA QUOTE-PART DES DÉPENSES DE LA PARTIE « II » DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE COATICOOK POUR L'EXERCICE FINANCIER 2018 ET DE LEUR PAIEMENT PAR LES MUNICIPALITÉS LOCALES

PRÉSENTATION est faite par Monsieur Dominick Faucher, le secrétaire-trésorier et directeur général de la MRC et ce, conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. 27-1), d'un projet de règlement ayant pour objet d'établir les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie «II» de la MRC de Coaticook pour l'exercice financier 2018. Le règlement devrait être adopté par le conseil de la MRC à une prochaine session. L'objet du règlement, sa portée, son coût, les critères de répartition ainsi que le mode de paiement sont mentionnés et une copie du projet fut transmise aux membres du conseil lors de la convocation de la présente séance le 16 novembre dernier.

9.3 PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT CONCERNANT LES MODALITÉS DE L'ÉTABLISSEMENT DE LA QUOTE-PART DES DÉPENSES DE LA PARTIE « III » DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE COATICOOK POUR L'EXERCICE FINANCIER 2018 ET DE LEUR PAIEMENT PAR LES MUNICIPALITÉS LOCALES

PRÉSENTATION est faite par Monsieur Dominick Faucher, le secrétaire-trésorier et directeur général de la MRC et ce, conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. 27-1), d'un projet de règlement ayant pour objet d'établir les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie «III» de la MRC de Coaticook pour l'exercice financier 2018. Le règlement devrait être adopté par le conseil de la MRC à une prochaine session. L'objet du règlement, sa portée, son coût, les critères de répartition ainsi que le mode de paiement sont mentionnés et une copie du



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

projet fut transmise aux membres du conseil lors de la convocation de la présente séance le 16 novembre dernier.

9.4 PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT CONCERNANT LES MODALITÉS DE L'ÉTABLISSEMENT DE LA QUOTE-PART DES DÉPENSES DE LA PARTIE « IV » DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE COATICOOK POUR L'EXERCICE FINANCIER 2018 ET DE LEUR PAIEMENT PAR LES MUNICIPALITÉS LOCALES

PRÉSENTATION est faite par Monsieur Dominick Faucher, le secrétaire-trésorier et directeur général de la MRC et ce, conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. 27-1), d'un projet de règlement ayant pour objet d'établir les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie «IV» de la MRC de Coaticook pour l'exercice financier 2018. Le règlement devrait être adopté par le conseil de la MRC à une prochaine session. L'objet du règlement, sa portée, son coût, les critères de répartition ainsi que le mode de paiement sont mentionnés et une copie du projet fut transmise aux membres du conseil lors de la convocation de la présente séance le 16 novembre dernier.

9.5 PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT CONCERNANT LES MODALITÉS DE L'ÉTABLISSEMENT DE LA QUOTE-PART DES DÉPENSES DE LA PARTIE « V » DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE COATICOOK POUR L'EXERCICE FINANCIER 2018 ET DE LEUR PAIEMENT PAR LES MUNICIPALITÉS LOCALES

PRÉSENTATION est faite par Monsieur Dominick Faucher, le secrétaire-trésorier et directeur général de la MRC et ce, conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. 27-1), d'un projet de règlement ayant pour objet d'établir les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie «V» de la MRC de Coaticook pour l'exercice financier 2018. Le règlement devrait être adopté par le conseil de la MRC à une prochaine session. L'objet du règlement, sa portée, son coût, les critères de répartition ainsi que le mode de paiement sont mentionnés et une copie du projet fut transmise aux membres du conseil lors de la convocation de la présente séance le 16 novembre dernier.

9.6 PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT CONCERNANT LES MODALITÉS DE L'ÉTABLISSEMENT DE LA QUOTE-PART DES DÉPENSES DE LA PARTIE « VII » DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE COATICOOK POUR L'EXERCICE FINANCIER 2018 ET DE LEUR PAIEMENT PAR LES MUNICIPALITÉS LOCALES

PRÉSENTATION est faite par Monsieur Dominick Faucher, le secrétaire-trésorier et directeur général de la MRC et ce, conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. 27-1), d'un projet de règlement ayant pour objet d'établir les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie «VII» de la MRC de Coaticook pour l'exercice financier 2018. Le règlement devrait être adopté par le conseil de la MRC à une



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

prochaine session. L'objet du règlement, sa portée, son coût, les critères de répartition ainsi que le mode de paiement sont mentionnés et une copie du projet fut transmise aux membres du conseil lors de la convocation de la présente séance le 16 novembre dernier.

9.7 PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT DÉLÉGUANT À LA DIRECTION GÉNÉRALE LE POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES ET DE PASSER DES CONTRATS EN CONSÉQUENCE AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE COATICOOK POUR L'EXERCICE FINANCIER 2018

PRÉSENTATION est faite par Monsieur Dominick Faucher, le secrétaire-trésorier et directeur général de la MRC et ce, conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. 27-1), d'un projet de règlement ayant pour objet de déléguer à la direction générale le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la MRC de Coaticook pour l'exercice financier 2018. Le règlement devrait être adopté par le conseil de la MRC à une prochaine session. L'objet du règlement, les limites de la délégation ainsi que sa portée, sont mentionnés et une copie du projet fut transmise aux membres du conseil lors de la convocation de la présente séance le 16 novembre dernier.

9.8 PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 6-23.39 CONCERNANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE COATICOOK (EXCLUSIONS DE LA ZONE AGRICOLE)

PRÉSENTATION est faite par Monsieur Dominick Faucher, le secrétaire-trésorier et directeur général de la MRC et ce, conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. 27-1), d'un projet de règlement ayant pour objet de modifier le schéma d'aménagement révisé afin modifier les périmètres d'urbanisation du territoire des municipalités de Compton et de Sainte-Edwidge-de-Clifton notamment afin d'y intégrer l'exclusion de la zone agricole permanente accordée par la CPTAQ aux termes des décisions 401832 et 401834 rendues le 6 avril 2016. L'objet du règlement et sa portée sont mentionnés et une copie du projet fut transmise aux membres du conseil lors de la convocation de la présente séance le 16 novembre dernier.

CM2017-11-246

9.9 PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 6-23 CONCERNANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE COATICOOK

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook peut modifier son schéma d'aménagement suivant le processus établi par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1) ;

ATTENDU qu'un tel processus commence par l'adoption d'un projet de règlement et en spécifiant la fonction de la commission d'aménagement, l'endroit et l'heure d'au moins une assemblée de consultation sur le territoire de la MRC ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné régulièrement le 22 novembre 2017 ;

ATTENDU qu'un projet du présent règlement fut également transmis aux membres du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook lors de la convocation de la réunion du conseil du 22 novembre 2017 ;

ATTENDU que le projet de règlement fut également présenté aux membres du conseil de la MRC lors de ladite session ;

ATTENDU que ce projet de règlement a pour but de modifier le schéma d'aménagement et de développement afin de modifier les périmètres d'urbanisation du territoire des municipalités de Compton et de Sainte-Edwidge-de-Clifton notamment afin d'y intégrer l'exclusion de la zone agricole permanente accordée par la CPTAQ aux termes des décisions 401832 et 401834 rendues le 6 avril 2016 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU

- ▶ de former la commission de consultation publique des personnes suivantes : Messieurs Simon Madore, Bernard Marion, Réjean Masson et Jacques Madore ;
- ▶ de tenir une consultation publique le 10 janvier 2018, à 11h00, à la salle Wallace de la MRC de Coaticook.
- ▶ d'adopter le **projet** de règlement numéro 6-23.39 modifiant le règlement numéro 6-23 concernant le schéma d'aménagement révisé sur le territoire de la MRC de Coaticook, tel que présenté.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,11		
Simon Madore	19	48,52		
Bernard Vanasse	7	17,25		
Françoise Bouchard	2	3,72		
Marie-Ève Breton	1	1,49		
Réjean Masson	1	2,50		
Gérard Duteau	2	3,52		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,66		
Gilbert Ferland	2	3,19		
Nathalie Dupuis	5	10,92		
TOTAL	44/45	97,39 %	0	0



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ADOPTION

10.0 AUTRES AFFAIRES

10.1 CALENDRIER DES RENCONTRES 2018

10.1.1 CONSEIL DE LA MRC

Discussion sur la disponibilité des élus et l'opportunité de modifier l'heure des séances de conseil afin de tenir un atelier de travail. Le calendrier des séances pour 2018 demeure tel qu'il fut adopté et publié.

CM2017-11-247

10.1.2 COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

ATTENDU que le conseil prend en compte le projet de calendrier du comité de sécurité publique pour l'année 2018 et en fait sien comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par la conseillère régionale Françoise Bouchard

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'accepter le calendrier, tel que proposé et ainsi les rencontres du comité de sécurité publique de la MRC de Coaticook, pour l'année 2018 se tiendront comme suit :

Mercredi le 21 février à 16h00
Mercredi le 18 avril à 16h00
Mercredi le 20 juin à 16h00
Mercredi le 22 août à 16h00
Mercredi le 17 octobre à 16h00
Mercredi le 19 décembre à 16h00

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,11		
Simon Madore	19	48,52		
Bernard Vanasse	7	17,25		
Françoise Bouchard	2	3,72		
Marie-Ève Breton	1	1,49		
Réjean Masson	1	2,50		
Gérard Duteau	2	3,52		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,66		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Gilbert Ferland	2	3,19		
Nathalie Dupuis	5	10,92		
TOTAL	44/45	97,39 %	0	0

ADOPTION

CM2017-11-248

10.2 PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES - COMMISSION SCOLAIRE DES HAUTS-CANTONS

ATTENDU que la secrétaire dépose le projet de plan triennal 2018-2021 de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire des Hauts-Cantons conformément à l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique* ;

ATTENDU que le conseil des commissaires procédera à l'adoption de ce plan lors de sa séance du 30 janvier 2018 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Vanasse
APPUYÉE par le conseiller régional Réjean Masson

IL EST RÉSOLU d'accepter le plan triennal 2018-2021 de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire des Hauts-Cantons tel que soumis.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,11		
Simon Madore	19	48,52		
Bernard Vanasse	7	17,25		
Françoise Bouchard	2	3,72		
Marie-Ève Breton	1	1,49		
Réjean Masson	1	2,50		
Gérard Duteau	2	3,52		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,66		
Gilbert Ferland	2	3,19		
Nathalie Dupuis	5	10,92		
TOTAL	44/45	97,39 %	0	0

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

CM2017-11-249

10.3 COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE –
RENOUVELLEMENT DE MANDAT

ATTENDU qu'aux termes du règlement n° 2-306 (2007) - *Règlement instituant un comité consultatif agricole au sein de la MRC de Coaticook et déterminant sa composition et ses règles de fonctionnement*, la durée du mandat des membres est de deux (2) ans ;

ATTENDU que ledit mandat est renouvelable ;

ATTENDU que le mandat de Madame Michèle Lavoie à titre de représentante des citoyens et de Messieurs Jacques Masson, Denis Beaulieu, Daniel Cotnoir et Gérard Duteau à titre de producteurs agricoles est échu ;

ATTENDU que le conseil de la MRC doit pourvoir à la nomination des membres «producteurs agricoles» du comité parmi une liste qui lui est soumise, suite à une invitation à l'Union des producteurs agricoles (UPA) et que ceux-ci doivent être des producteurs agricoles au sens de la *Loi sur les producteurs agricoles* (L.R.Q., c. P-28) ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Vanasse

IL EST RÉSOLU

- ▶ de renouveler le mandat pour une période de 2 ans de Madame Michèle Lavoie, à titre de représentante des citoyens ;
- ▶ de demander à l'Union des producteurs agricoles (UPA) de vérifier l'intérêt de ses membres et de fournir une liste de producteurs agricoles afin que la MRC puisse pourvoir à la nomination de membres «producteurs agricoles» au sein du CCA.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,11		
Simon Madore	19	48,52		
Bernard Vanasse	7	17,25		
Françoise Bouchard	2	3,72		
Marie-Ève Breton	1	1,49		
Réjean Masson	1	2,50		
Gérard Duteau	2	3,52		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,66		
Gilbert Ferland	2	3,19		
Nathalie Dupuis	5	10,92		
TOTAL	44/45	97,39 %	0	0

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

10.4 ACTI-BUS DE LA RÉGION DE COATICOOK

CM2017-11-250

10.4.1 BUDGET 2018

ATTENDU que le conseil prend en compte les prévisions budgétaires d'Acti-Bus de la région de Coaticook pour l'exercice financier 2018 et en fait siennes comme ici au long reproduites ;

ATTENDU que la proposition tient compte d'un budget équilibré de 716 240 \$;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Marion
APPUYÉE par la conseillère régionale Marie-Ève Breton

IL EST RÉSOLU d'accepter les prévisions budgétaires d'Acti-Bus de la région de Coaticook pour l'exercice financier 2018 telles que présentées.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,11		
Simon Madore	19	48,52		
Bernard Vanasse	7	17,25		
Françoise Bouchard	2	3,72		
Marie-Ève Breton	1	1,49		
Réjean Masson	1	2,50		
Gérard Duteau	2	3,52		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,66		
Gilbert Ferland	2	3,19		
Nathalie Dupuis	5	10,92		
TOTAL	44/45	97,39 %	0	0

ADOPTION

CM2017-11-251

10.4.2 TARIF DES USAGERS

ATTENDU que le conseil a pris en compte les prévisions budgétaires d'Acti-Bus de la région de Coaticook pour l'exercice financier 2018 ;

ATTENDU que la proposition de budget équilibré repose sur de nouveaux tarifs pour les usagers ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Françoise Bouchard
APPUYÉE par le conseiller régional Gilbert Ferland



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

IL EST RÉSOLU d'approuver les tarifs des usagers proposés par Acti-Bus de la région de Coaticook, soient :

Transport adapté : 3,25 \$/transport ou 6,50 \$ aller-retour
Transport collectif : 3,25 \$/transport ou 6,50 \$ aller-retour
Transport collectif sur le transport adapté 3,25 \$/transport ou 6,50 \$ aller-retour

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,11		
Simon Madore	19	48,52		
Bernard Vanasse	7	17,25		
Françoise Bouchard	2	3,72		
Marie-Ève Breton	1	1,49		
Réjean Masson	1	2,50		
Gérard Duteau	2	3,52		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,66		
Gilbert Ferland	2	3,19		
Nathalie Dupuis	5	10,92		
TOTAL	44/45	97,39 %	0	0

ADOPTION

CM2017-11-252

10.4.3 MISE À JOUR DU PLAN DE TRANSPORT

ATTENDU qu'une enveloppe est gérée par le ministère des Transports dans le cadre de la *Politique nationale de la ruralité*, entièrement réservée au développement du transport collectif en milieu rural ;

ATTENDU que les MRC ont la responsabilité de l'élaboration d'un projet de transport collectif ;

ATTENDU que la MRC a procédé à une étude des besoins et de faisabilité dans l'exploitation d'un service de transport collectif en milieu rural et a réalisé un Plan de développement du transport collectif en 2015 afin d'avoir accès au volet II du Programme d'aide financière du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, soit le *Programme d'aide gouvernementale au transport collectif régional – transport collectif en milieu rural* ;

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte une mise à jour dudit Plan de développement du transport collectif et en fait sienne comme si au long reproduite ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

SUR PROPOSITION du conseiller régional Réjean Masson
APPUYÉE par le conseiller régional Johnny Pizar

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'adopter la version mise à jour du Plan de développement du transport collectif sur le territoire de la MRC de Coaticook, tel que présentée ;
- ▶ de transmettre une copie de celle-ci au ministère des Transports du Québec, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports dans le cadre du *Programme d'aide gouvernementale au transport collectif régional* ;
- ▶ de transmettre copie de la présente résolution à Acti-Bus.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,11		
Simon Madore	19	48,52		
Bernard Vanasse	7	17,25		
Françoise Bouchard	2	3,72		
Marie-Eve Breton	1	1,49		
Réjean Masson	1	2,50		
Gérard Duteau	2	3,52		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,66		
Gilbert Ferland	2	3,19		
Nathalie Dupuis	5	10,92		
TOTAL	44/45	97,39 %	0	0

ADOPTION

10.5 COMITÉ DE LA MRC - INTÉRÊTS

Le conseil de la MRC a adopté divers règlements par lesquels il constitue plusieurs comités tels le CA, CSP, CCA, etc. Les règlements déterminent la composition, le mandat des membres et les règles de fonctionnement. Le conseil a également adopté la «*Politique concernant la nomination des membres des comités permanents de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook*». Les élus sont informés sur les comités en place afin de déterminer en janvier, suite à l'élection du préfet et du préfet adjoint et des membres du Comité administratif qui sera le porteur de quel dossier. Les élus sont priés d'indiquer leurs intérêts sur le tableau qui leur a été remis d'ici la fin du mois de novembre.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

CM2017-11-253

10.6 TABLE DES MRC DE L'ESTRIE - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS

ATTENDU que la table des MRC de l'Estrie (TME) qui réunit les préfets et les directeurs généraux des MRC de l'Estrie et de la Ville de Sherbrooke a manifesté le désir, suite à l'abolition de la Conférence régionale des élus (CRÉ) de l'Estrie qu'un deuxième élu par MRC se joigne aux rencontres et aux discussions ;

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2015-09-215, la MRC de Coaticook avait désigné Monsieur Bertrand Lamoureux à cet effet ;

ATTENDU qu'il est opportun d'avoir une désignation plus générale ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Vanasse
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU

- ▶ de désigner le maire de Coaticook comme 2^e élu représentant la MRC de Coaticook au sein de la Table des MRC de l'Estrie (TME) ;
- ▶ de faire parvenir une copie de la présente résolution à la TME pour l'en informer.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,11		
Simon Madore	19	48,52		
Bernard Vanasse	7	17,25		
Françoise Bouchard	2	3,72		
Marie-Eve Breton	1	1,49		
Réjean Masson	1	2,50		
Gérard Duteau	2	3,52		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,66		
Gilbert Ferland	2	3,19		
Nathalie Dupuis	5	10,92		
TOTAL	44/45	97,39 %	0	0

ADOPTION



CM2017-11-254

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

10.7 LOI FAVORISANT LE RESPECT DE LA NEUTRALITÉ RELIGIEUSE DE L'ÉTAT ET VISANT NOTAMMENT À ENCADRER LES DEMANDES D'ACCOMMODEMENTS POUR UN MOTIF RELIGIEUX DANS CERTAINS ORGANISMES (PROJET DE LOI 62) – DÉSIGNATION DU RÉPONDANT EN MATIÈRE D'ACCOMMODEMENT

ATTENDU que le projet de loi 62 (*Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'État et visant notamment à encadrer les demandes d'accommodements pour un motif religieux dans certains organismes*) a été adopté par l'Assemblée nationale le 18 octobre dernier et a été sanctionné le même jour ;

ATTENDU que l'article 17 de la loi prévoit l'obligation de désigner au sein du personnel un répondant en matière d'accommodement ;

ATTENDU que ce répondant a pour fonctions de «conseiller la plus haute autorité administrative ainsi que les membres du personnel de l'organisme en matière d'accommodement et de leur formuler des recommandations ou des avis dans le cadre du traitement des demandes reçues» ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Françoise Bouchard
APPUYÉE par le conseiller régional Réjean Masson

IL EST RÉSOLU

- ▶ de désigner la greffière Madame Nancy Bilodeau comme répondante en matière d'accommodement en vertu de la *Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'État et visant notamment à encadrer les demandes d'accommodements pour un motif religieux dans certains organismes* ;
- ▶ de désigner le directeur général Monsieur Dominick Faucher comme substitut.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,11		
Simon Madore	19	48,52		
Bernard Vanasse	7	17,25		
Françoise Bouchard	2	3,72		
Marie-Eve Breton	1	1,49		
Réjean Masson	1	2,50		
Gérard Duteau	2	3,52		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,66		
Gilbert Ferland	2	3,19		
Nathalie Dupuis	5	10,92		
TOTAL	44/45	97,39 %	0	0



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ADOPTION

11.0 COMPTE RENDU ET PROCÈS-VERBAUX DES COMITÉS

11.1 PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ ADMINISTRATIF(CA) DU 15 NOVEMBRE 2017

La greffière dépose le procès-verbal de la rencontre du Comité administratif (CA) du 15 novembre 2017.

11.2 COMPTE RENDU DU COMITÉ CONSULTATIF DU TRANSPORT COLLECTIF – CIRCUIT URBAIN DU 19 OCTOBRE 2017

La greffière dépose le compte rendu du Comité consultatif du transport collectif – circuit urbain du 19 octobre 2017.

12.0 RECOMMANDATIONS

12.1 COMITÉ CONSULTATIF DU TRANSPORT COLLECTIF – CIRCUIT URBAIN DU 19 OCTOBRE 2017

CM2017-11-255

12.1.1 CIRCUIT URBAIN – MODIFICATIONS ET PROLONGATION

ATTENDU que le conseil prend en compte les recommandations du Comité consultatif du transport collectif, ainsi que les commentaires reçus par Acti-Bus de la région de Coaticook sur le projet de circuit urbain à Coaticook ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Marion
APPUYÉE par la conseillère régionale Marie-Ève Breton

IL EST RÉSOLU

- ▶ de poursuivre le projet de circuit-urbain au-delà du 31 décembre 2017 avec les arrêts dans les nouveaux tracés (ajouts et retraits) des circuits proposés ;
- ▶ d'optimiser les circuits afin d'éviter les pertes de services et les temps de trajet de plus de 35 minutes ;
- ▶ de terminer les services vers 19h00 ;
- ▶ d'offrir des tarifs préférentiels pour les 65 ans et plus et gratuité pour les 12 ans et moins ;
- ▶ d'offrir le droit de passage unique pour des déplacements à l'intérieur d'un bloc de 2 heures consécutives ;
- ▶ d'offrir le laisser-passer à 20 \$ pour 12 passages.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,11		
Simon Madore	19	48,52		
Bernard Vanasse	7	17,25		
Françoise Bouchard	2	3,72		
Marie-Eve Breton	1	1,49		
Réjean Masson	1	2,50		
Gérard Duteau	2	3,52		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,66		
Gilbert Ferland	2	3,19		
Nathalie Dupuis	5	10,92		
TOTAL	44/45	97,39 %	0	0

ADOPTION

12.2 COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE DU 22 NOVEMBRE 2017

CM2017-11-256

12.2.1 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE DU FONDS DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

ATTENDU que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a annoncé un nouveau programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière;

ATTENDU que ce programme d'aide financière vise à soutenir les organismes qui souhaitent réaliser des projets permettant d'améliorer la sécurité routière et ceux qui viennent en aide aux victimes de la route ;

ATTENDU que ce programme est financé à même les sommes perçues pour des infractions constatées par les radars photo et les appareils de surveillance aux feux rouges ;

ATTENDU que pour l'exercice financier 2017-2018, un montant de 12,5 millions de dollars est disponible pour répondre aux demandes des organismes ;

ATTENDU que l'appel de projets en cours se terminera le 30 novembre 2017;

ATTENDU que la MRC est l'un des organismes admissibles ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que la MRC de Coaticook souhaite contribuer à l'amélioration du bilan routier ;

ATTENDU que l'aide financière ne peut excéder 50 % des dépenses admissibles ;

ATTENDU que la signalisation et les appareils qui indiquent la vitesse des automobilistes (radars portatifs) seraient des dépenses admissibles ;

ATTENDU que de plus en plus de véhicules sillonnent nos routes et que la réduction de la vitesse dans le cœur villageois des municipalités de la MRC de Coaticook est un enjeu identifié par les membres du Comité de sécurité publique (CSP) de la MRC et une préoccupation partagée par l'ensemble du conseil de la MRC, ainsi que et les municipalités locales ;

ATTENDU que nos cœurs villageois et nos quartiers résidentiels sont des milieux de vie où piétons, cyclistes de tous âges, jeunes enfants, personnes à mobilité réduite et automobilistes se côtoient quotidiennement et que réduire la vitesse diminue de façon considérable les risques de blessures graves et d'accidents mortels chez les usagers plus vulnérables de la route ;

ATTENDU la recommandation du Comité de sécurité publique lors de sa rencontre du 22 novembre 2017 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU

- ▶ de déposer une demande d'aide financière auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports dans le cadre du nouveau programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière, et ce pour l'acquisition de flèches signalétiques et de radars portatifs qui seront mis à la disposition des municipalités locales afin de procéder à de la sensibilisation à des endroits ciblés et aux moments appropriés ;
- ▶ d'autoriser la greffière et secrétaire-trésorière adjointe à signer la demande d'aide financière au nom de la MRC ainsi que tous les documents jugés nécessaires ou utiles afin de donner plein effet à la présente résolution ;
- ▶ sur réception de l'admissibilité du projet de la MRC à une aide financière de procéder à l'acquisition des équipements discutés, pour un montant total de 53 234,90 \$ toutes taxes incluses.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,11		
Simon Madore	19	48,52		
Bernard Vanasse	7	17,25		
Françoise Bouchard	2	3,72		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Marie-Ève Breton	1	1,49		
Réjean Masson	1	2,50		
Gérard Duteau	2	3,52		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,66		
Gilbert Ferland	2	3,19		
Nathalie Dupuis	5	10,92		
TOTAL	44/45	97,39 %	0	0

ADOPTION

13.0 CORRESPONDANCE

13.1 EXTRAIT DU «REGISTRE DE CORRESPONDANCE»

La greffière dépose le compte rendu de la correspondance reçue à ce jour en regard du conseil et du suivi des procès-verbaux, cette dernière étant versée aux archives suivant l'identification prévue au calendrier de conservation.

13.1 CSHC - FÉLICITATIONS

La greffière dépose la lettre du président de la Commission scolaire des Hauts-Cantons félicitant les élus suite aux élections générales et offrant la collaboration de la commission scolaire pour faire progresser les dossiers et les enjeux de nos milieux.

14.0 RAPPORTS

14.1 PRÉFET

Le préfet fait un bref retour sur les principales activités, dont sa participation à quelques rencontres de comités, conférences de presse et lancement, dont la foire sur la diversité et l'immigration, le lancement de la campagne des paniers de Noël du CAB, la journée portes ouvertes Goûter le communautaire, la conférence de presse pour le projet «Boîtes à lunch» qui permet depuis le début de l'année scolaire à 145 élèves des écoles primaires de Sainte-Edwidge-de-Clifton, Martinville, Saint-Malo, East Hereford et de Saint-Venant-de-Paquette de bénéficier d'un repas chaud sur l'heure du dîner, etc.

14.2 DÉLÉGATIONS ET PORTEURS DE DOSSIER

Nathalie Dupuis, à titre d'administratrice de la Ressourcerie, fait un bref suivi des activités et informe les élus que le budget 2018 devrait être équilibré. À titre de responsable des dossiers «Familles et Aînés», elle invite les élus à participer à la Fête régionale de famille. Au niveau du CDC, il y aura des moyens de sensibilisation qui seront entrepris au cours des prochains jours afin de dénoncer la non-bonification des programmes d'aide au communautaire. Au niveau du CAB, les cuisines collectives et les Paniers de Noël seront de retour mais avec une nouvelle formule pour l'inscription. Elle informe les élus



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

du Programme intégré d'équilibre dynamique (PIED) qui vise entre autres la prévention des chutes chez les aînés vivant à domicile, de l'appui de Grégory Charles aux aidants naturels, d'un don anonyme reçu par le CAB de 700 \$/année à perpétuité, etc. Suite à une infiltration d'eau, des travaux seront requis à la toiture du bâtiment abritant le CAB.

Bernard Marion, responsable des dossiers de sécurité incendie et services policiers fait un bref retour sur la rencontre du CSP d'aujourd'hui où le sergent Michel Bérard fut présenté. Il agit à titre de nouveau responsable par *intérim* du poste de la MRC de Coaticook. Au niveau du rapport périodique pour les mois d'août et septembre, on note malheureusement, une augmentation du nombre de collisions, dont 2 avec blessés graves. Au niveau de la criminalité et interventions policières, on observe une baisse des crimes contre la personne (notamment une diminution importante du nombre de voies de fait) et une diminution des crimes contre la propriété qui se situe sous la moyenne des 4 dernières années. Au niveau de la sécurité incendie, il a participé à une rencontre du comité technique, où il fut notamment question du nouveau canevas de schéma en sécurité incendie ainsi que l'examen des heures requises pour les visites de prévention afin de respecter le plan de mise en œuvre (nombre de visites par année par risques) et ainsi conserver l'immunité accordée aux municipalités.

Henri Pariseau, responsable des dossiers «Forêt» n'a rien à partager.

Gérard Duteau, délégué au CIARC, au CRIFA et à l'Expo de la Vallée, indique que Denis Hébert est nouvellement administrateur au CIARC. La ferme du CIARC est à la recherche de vaches pour le quota de lait. L'exercice de planification stratégique sera bientôt remis à l'agenda.

Réjean Masson, responsable des dossiers agricoles et PDZA indique que le CCA tiendra une rencontre le 4 décembre prochain.

Bernard Vanasse, responsable des dossiers touristiques informe le conseil que le projet de réaménagement du bureau d'accueil touristique régional fut récompensé lors de la remise des prix Azimut qui soulignent des initiatives en matière d'accueil touristique au Québec. La soirée de clôture de la saison touristique se tiendra au Musée Beaulne le 29 novembre prochain.

Johnny Pizar, responsable des dossiers Cours d'eau n'a rien à partager.

14.3 DIRECTEUR GÉNÉRAL ET ÉQUIPE DE LA MRC

Les principaux dossiers ayant occupés la direction générale et l'équipe de la MRC au cours du dernier mois (outre les sujets discutés au conseil) sont les suivants : la finalisation du guide des élus, préparation du budget 2018, vente pour taxes impayées, démarches avec le PARI (CNRC) pour l'organisation de la 2^e rencontre la connectivité (Internet) de l'Estrie, accueil et intégration de l'agente immigration du programme du MIDI, organisation du souper des fêtes de la MRC, référencement du site Internet Région de Coaticook, retour de la foire nationale de l'emploi, organisation du salon de l'habitat 2018, appropriation du nouveau modèle de schéma incendie et suivis avec le MSP (consultation), comité technique de sécurité incendie, dépôt de la demande d'aide financière SUMI, demande d'aide financière pour la formation des pompiers, mise à jour d'adresse pour CAUCA (COA, COM, DIX, EAH, STH, STAE), 21 inspections risques élevés et très élevés, 1 visite risques faibles et moyens (6 logements), rapports d'inspections et suivis de visites de cas particuliers et d'intervention suite à un incendie, exercices d'évacuation (9) et



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

rapports (39), support pour plan de mesures d'urgence, 2 plans d'intervention, début des visites de résidences en milieu familial, articles de journaux, refonte des avis d'inspection avec charte graphique, début de la concordance de la réglementation d'urbanisme à Waterville, organisation d'un déjeuner inspecteur, modification réglementaire à Saint-Malo, travail sur une modification pour Waterville, modification du SAR pour intégration des exclusions de Compton et Sainte-Edwidge-de-Clifton, analyse des demandes d'exclusion de Compton, grille d'analyse pour la concordance du schéma d'aménagement, travail sur les projets d'écocentres occasionnels régionaux, rencontre-bilan avec Beauregard sur la saison 2017 de vidange des fosses septiques et confection du rapport annuel sur la vidange, travail sur le cadre normatif des cônes alluviaux, début du travail de validation des milieux humides, soutien au CIARC pour 2 projets en lien avec l'écoulement des eaux, soutien à l'organisation de formation sur le contrôle de l'érosion et gestion des fossés, permis de passage à gué, finalisation des travaux de fonds de cours d'eau, finalisation de la campagne d'échantillonnage d'eau, soutien à Saint-Herménégilde pour l'adoption d'un plan d'action sur l'eau, 15 permis d'abattage d'arbres, dossier d'infraction à Saint-Herménégilde, préparation pour une citation à comparaître, élaboration d'une stratégie pour l'agrile du frêne et diffusion d'information, démarchage pour un projet de biomasse avec le CRIFA, participation au salon carrière à la Frontalière pour présenter les métiers en demande dans la région, partenariat à la nouvelle plate-forme l'Estrie vous engage, capsules entrepreneur coup de cœur pour la semaine de l'Entrepreneuriat, Partenariat avec le CCIRC pour l'organisation de formations aux entreprises (2 par année, la première sera sur l'automatisation en avril), demande de financement de Défi Innovation au FARR et rencontre de la cellule économique pour le chantier main d'œuvre, rencontre avec Desjardins pour le fonds INNOVE, Appel à projet et analyse du FDMC, soutien à un projet de développement récréotouristique à Forêt Hereford, soutien au transport, suivi des mandats avec l'historienne et la dessinatrice de l'Indian Stream, démarchage régional pour un travailleur de rang, organisation de la fête de la Famille et implantation d'un nouveau coupon Rues Principales, soutien à l'organisation de la programmation du centre Élie-Carrier, soutien à la mise à jour du plan de lutte à la pauvreté, préparation du lancement de l'Arterre (décembre), finalisation de l'entente de développement estrienne agroalimentaire, aide à l'organisation d'un colloque sur les ferme 4.0 (Marie-Claude Bibeau), mise à jour du site produitdelaferme.com, rédaction du portrait culturel, consultation des organismes culturels sur les enjeux de la politique, organisation du forum culture pour tous le 24 mars, suivi des projets de l'entente culturelle (fiche patrimoine bâti, préparation des ateliers paysages), soutien dans le fonctionnement et les budgets municipaux pour les SAE, soutien à Waterville pour les jeux d'eau, soutien pour un plan directeur des parcs à Coaticook, début de la nouvelle session à Acti-Sports, conférence de presse avec Tourisme Cantons-de-l'Est pour faire le bilan de la saison, rencontre de travail pour la planification stratégique du Chemin des Cantons, coordination de la campagne radio «On se prépare pour Noël», préparation de la présentation pour les Journées de l'accueil touristique (JAT), etc.

14.4 AUTRES INFORMATIONS ET/OU RAPPORTS

14.4.1 RAPPELS



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

14.4.1.1 FÊTE RÉGIONALE DE LA FAMILLE – 3 DÉCEMBRE

La greffière rappelle aux élus que la Fête régionale de famille se tiendra au centre sportif Desjardins de l'École secondaire La Frontalière, le dimanche 3 décembre de 11h00 à 15h30.

14.4.1.2 SOUPER DES FÊTES – 24 NOVEMBRE - COATICOOK

La greffière rappelle aux élus que vendredi le 24 novembre se tiendra le souper des fêtes de la MRC à l'Épervier (rue Saint-Jacques Sud) à Coaticook. Un coquetel sera gracieusement offert par la Ville de Coaticook à compter de 18h00 et le souper servi à compter de 19h00. À cette occasion, un hommage sera rendu aux élus du conseil de la MRC qui ont quitté la vie politique.

15.0 RETOUR SUR LA SESSION

Rien à signaler.

16.0 CLÔTURE DE LA SESSION

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée à 22h39.

LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

LE PRÉFET

En signant le présent procès-verbal, le préfet est réputé avoir signé chacune des résolutions qu'il contient conformément à l'article 142 du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)*.

Les documents relatifs à la session sont classés sous le code 102-102, session ordinaire du conseil du 22 novembre 2017.

Responsable des archives